

TEXTES OFFICIELS EN VIGUEUR

Code de l'éducation

[Art. L112-1 à 112-5](#) – partie législative : le droit à l'éducation - dispositions particulières aux enfants et adolescents handicapés ;

[art. L351-1](#) – partie législative : les enseignements pour les enfants et adolescents handicapés - scolarité ;

[art. D112-1 à R112-3](#) – partie réglementaire : le droit à l'éducation - dispositions particulières aux enfants et adolescents handicapés ;

[art. D351-1](#) à 351-32 – partie réglementaire (livre III > titre V : "les enseignements pour les enfants et adolescents handicapés" > chapitre 1^{er} > sections I à IV. Atteindre la **section I** et naviguer jusqu'à la section IV à l'aide du bouton "bloc suivant").

Code de l'action sociale et des familles

Articles [L245-1](#) et [R146-29](#) : plan de compensation.

Autres textes

- [Arrêté du 17 août 2006](#) : les enseignants référents et leurs domaines d'intervention.

• Circulaires

Dernière circulaire parue traitant du thème :

[circulaire n° 2011-071 du 2 mai 2011](#) : préparation de la rentrée 2011 (§ 1.4).

Droits des élèves, mesures et personnels d'accompagnement :

[circulaire n° 2004-117 du 15 juillet 2004](#) : recrutement des assistants d'éducation AVS-I ;

[circulaire n° 2003-092 du 11 juin 2003](#) : assistants d'éducation ;

[circulaire n° 2003-093 du 11 juin 2003](#) : scolarisation des enfants et adolescents présentant un handicap ou un trouble invalidant : accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire.

Organisation scolaire :

[circulaire n° 2010-139 du 31 août 2010](#) : mission d'accompagnement scolaire effectuée par des personnels employés par des associations ;

[circulaire n° 2010-088 du 18 juin 2010](#) : dispositif collectif au sein d'un établissement du second degré (attestation de compétences en annexe) ;

[circulaire n° 2010-068 du 28 mai 2010](#) relative à l'organisation des "Pôles pour l'accompagnement à la scolarisation des jeunes sourds" (Pass) ;

[circulaire n° 2009-135 du 5 octobre 2009](#) : continuité de l'accompagnement scolaire des élèves handicapés (*possibilité de recourir à des associations*) ;

[circulaire n° 2006-126 du 17 août 2006](#) : mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation.

Évolution des programmes scolaires :

les diplômes de l'enseignement professionnel intègrent

désormais l'obligation de formation à l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées :

liste des diplômes concernés ([annexe 1 de l'arrêté du 30 juin 2008](#)) ;

additif au référentiel de certification de ces diplômes : connaissance des handicaps et de la réglementation ([annexe 2 de l'arrêté du 30 juin 2008](#)).